

COMMUNE D'ORGES



Comptes 2022
Préavis n° 01/2023

9 mai 2023

TABLE DES MATIERES

1.	ELEMENTS CHIFFRÉS DE LA COMMUNE D'ORGES 2022	2
2.	PRÉSENTATION DES COMPTES ET OPERATIONS DE BOUCLEMENT 2022	2
2.1.	RAPPEL DU BUDGET ACCORDÉS ET RÉSULTAT FINAL 2022	2
2.2.	LES OPÉRATIONS COMPTABLES DE BOUCLEMENT.....	3
2.2.1.	<i>Mouvements des fonds de réserve obligatoires.....</i>	<i>3</i>
2.2.2.	<i>Provision pour perte sur débiteurs.....</i>	<i>4</i>
2.2.3.	<i>Attributions et prélèvements sur les fonds de réserve généraux</i>	<i>4</i>
2.3.	LES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	4
3.	LE COÛT DU MÉNAGE COURANT 2022 ET COMPARAISON 2021-2022	5
3.1.	LES DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE DES 10 DERNIERS EXERCICES.....	6
3.2.	MÉNAGE COURANT DES 10 DERNIERS EXERCICES - RÉPARTITION DE COÛTS	7
3.3.	LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT (MA).....	7
4.	LES EFFETS DE LA PEREQUATION SUR LES COMPTES 2022	8
5.	LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS ET SUIVI DES PRÉAVIS	8
5.1.	LE TABLEAU DES INVESTISSEMENTS	9
5.2.	LE SUIVI DES PRÉAVIS	10
6.	COMPTES DE FONCTIONNEMENT (QUELQUES DÉTAILS).....	10
7.	CONCLUSIONS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. ELEMENTS CHIFFRÉS DE LA COMMUNE D'ORGES 2022

Nombre d'habitants au 31.12.2022	407
Taux d'impôts – revenus et fortune, personnes morales	74
Taux moyen d'impôts des communes	67.57
Taux de l'impôt foncier	100
Valeur du point fiscal	10'472
- Valeur du point fiscal / habitant	25.73
- Point fiscal moyen / habitant des communes du Canton	44.69
Valeur du point péréquatif	11'638
- Valeur point péréquatif / habitant	28.59
- Point péréquatif / habitant : Valeur moyenne Canton	46.17

2. PRÉSENTATION DES COMPTES ET OPERATIONS DE BOUCLEMENT 2022

La présentation des comptes est quelque peu modifiée notamment en séparant les acomptes reçus et payés de la péréquation avec les dernières informations reçues qui sont bénéfiques pour notre Commune. Le détail de ces opérations est repris au point « péréquation » ci-dessous. Nous avons ventilé par des imputations internes le salaire du personnel pour déterminer plus précisément les coûts des prestations. Ces modifications provoquent des variations tant des recettes que des charges dans certains chapitres.

2.1. Rappel du budget accordés et résultat final 2022

Le budget 2022 accepté par le Conseil général présentait un excédent de charges de Chf 396'900. En finalité, les comptes 2022 présentent un excédent de revenus de Chf 56'494 (montant arrondi) Par rapport au budget, les produits globaux sont en augmentation de Chf 541'365 (+ Chf 154'497 par rapport aux comptes 2021), selon détails ci-dessous

	Budget/comptes 2022	Comptes 2022-2021
o Recettes fiscales	Chf -2 693	Chf -132 164
<i>Personnes physiques, y c frontaliers</i>	Chf -35 160	Chf -106 275
<i>Personnes morales</i>	Chf 2 340	Chf -6 730
<i>Impôt foncier</i>	Chf 1 757	Chf 3 422
<i>Droits de mutations</i>	Chf 26 337	Chf -23 976
<i>Successions, donations</i>	Chf 0	Chf 0
<i>Autres impôts + récup après défalcation</i>	Chf 2 032	Chf 1 395
o Patentes + revenus divers	Chf 1 140	Chf -1 191
o Revenus du patrimoine	Chf 2 303	Chf -1 730
o Taxes, émoluments, produits des ventes (gaz, eau)	Chf 44 171	Chf -42 670
o Part recettes cantonales (gains immobiliers, taxe CO2)	Chf 243 690	Chf 154 439
o Part d'autres collectivités (yc péréquation)	Chf 120 535	Chf 116 782
o Dissolution des fonds de réserve	Chf 56 610	Chf -14 581
o Imputations internes	Chf 75 610	Chf 75 610
Total des variations des revenus	Chf 541 365	Chf 154 497

Les charges augmentent de Chf 87'971 par rapport au budget (+ Chf 161'230 par rapport aux comptes 2021).

	Budget/comptes 2022	Comptes 2022-2021
o Frais autorités et personnel	Chf -26 223	Chf 64 562
o Entretien patrimoine, achats marchandise (dont le gaz)	Chf 28 448	Chf -4 374
o Intérêts passifs	Chf -5 332	Chf 1 799
o Amortissements	Chf 8 501	Chf 15 877
o Part aux collectivités publiques (yc péréquation)	Chf 2 703	Chf 72 194
o Aides et subventions	Chf 393	Chf 1 877
o Attributions à réserve	Chf 3 871	Chf -66 315
o Imputation interne	Chf 75 610	Chf 75 610
Total des variations des charges	87 971	161 230

Le résultat final inclut une série d'opérations comptables sous forme d'amortissements ainsi que des mouvements sur les fonds de réserves.

Il est intéressant d'isoler ces opérations comptables afin de déterminer les charges nécessaires au fonctionnement du ménage communal (ménage courant).

Ce rapport détaille plusieurs éléments et les compare sous forme de chiffres et graphiques.

2.2. Les opérations comptables de boucllement

Des opérations comptables de boucllement ont été opérées sous forme de mouvements sur les fonds de réserve et d'amortissements du patrimoine administratif.

2.2.1. Mouvements des fonds de réserve obligatoires

La comptabilité communale comprend des financements spéciaux dont la prise en charge est assurée par des taxes affectées. Pour rappel, cela concerne les chapitres suivants :

- 45. Ordures ménagères
- 46. Epuration
- 81. Service des eaux

Les financements spéciaux font l'objet d'une attention particulière. Les taxes affectées ne peuvent être utilisées que pour ce qu'elles sont destinées. L'excédent de revenu éventuel est 'obligatoirement attribué à un fonds de réserve spécifique.

Un examen des préavis a nécessité une redistribution des amortissements obligatoires. Plusieurs investissements concernent l'évacuation et l'épuration des eaux et non la distribution. Les comptes 2022 et les amortissements relatifs ont été modifiés, d'où des variations importantes sur ces chapitres.

Le chapitre de l'épuration (§ 46) a nécessité un prélèvement pour équilibrer ses comptes de Chf 50'610 sur le fonds – *Fonds de réserve STEP-PGEE* cpte 9.280.03. Il reste sur ce fonds Chf 197'071 après cette opération.

En 2022, le surplus du chapitre de l'eau de Ch 3'871 a été versé au fonds de réserve de la distribution de l'eau (§ 81). Après cette opération le chapitre de l'eau est équilibré, le fonds de réserve pour le réseau & distribution d'eau présente un solde de Chf 265'475.

Après ces opérations, les fonds de réserve des recettes affectées représentent Chf 462'546

9.280.03	STEP-PGEE	Chf	197'071
9.280.04	Réseau & distribution eau	Chf	265'475
9.280.05	Déchets	Chf	0

2.2.2. *Provision pour perte sur débiteurs*

La provision pour perte sur débiteurs de Chf 50'000 paraît suffisante en regard des instructions de l'administration cantonale des impôts et des factures ouvertes émises par la Commune.

2.2.3. *Attributions et prélèvements sur les fonds de réserve généraux*

Aucune attribution ni prélèvement aux fonds de réserve – non obligatoires – n'ont été réalisés.

2.3. Les amortissements du patrimoine administratif

Un amortissement comptable est une écriture comptable, relatant une charge de fonctionnement, qui a pour objectif de diminuer la valeur d'un actif du bilan et d'ainsi exprimer l'utilisation du capital de production des services publics. En finances publiques, l'amortissement comptable permet également de faire le lien entre les investissements et le fonctionnement, en répartissant dans le temps les dépenses d'investissements. Par conséquent, l'amortissement comptable participe à l'élaboration des coûts des prestations.

Le principe « obligatoire » est la durée pour laquelle l'objet a été prévu d'être amorti en fonction du préavis voté. Il doit respecter la durée maximale prévue dans le règlement sur la comptabilité des communes.

A l'élaboration du budget, des amortissements « obligatoires » étaient prévus à hauteur de Chf 114'700. Le montant total inscrit au boucllement est de Chf 126'875 selon détails repris dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2022					
Cpte de bilan	Cpte de charges	Descriptif investissement		Budget 2022	Comptes 2022
9.123.00		Terrains & Bâtiments			
9.123.01		Le Giron			
9.146.00	31.331.00	Place de jeux		4 000	3 230
9.143.00		Bâtiment			
9.143.02	330.331.00	Entretien Petites Fauconnières	Petites Fauconnières	8 500	11 201
9.143.03	350.331.00	Rénovation Battoir	Battoir Salle Communale	19 000	18 749
9.143.01	351.331.00	Transformations pour Jardin d'enfants	Collège - Maison Commune		4 500
9.141.08	43.331.00	Chemin piétonnier - Rte Giez (Route)			
9.141.07	43.331.01	Rue des Fontaines			
9.144.01	43.331.02	Eclairage 6 candélabres Solar-Advance		4 700	4 688
9.144.02	43.331.04	Rénovation éclairage public			
9.141.06	45.331.01	"Déchetterie"			3 000
9.147.01	45.331.01	"Déchetterie"			70
9.141.00	46.331.00	Installations Industrielles		70 000	66 790
9.141.01	46.331.01	Crédit étuade Agrandissement STEP			4 265
9.141.02		SAF Le Giron			
9.141.05	46.331.02	Inspection collecteurs			791
9.141.03	81.331.00	Télémesure - compteurs eau		3 500	3 342
9.141.05	81.331.01	Déplacement conduite - parcelle 4			
9.144.00	81.331.03	Raccordement eau - ferme Montavaux		5 000	6 249
9.145.00		Forêts			
				114 700	126 875

3. LE COÛT DU MÉNAGE COURANT 2022 ET COMPARAISON 2021-2022

Le ménage courant représente les dépenses qui se répètent au cours des exercices et sont peu compressibles. Pour le déterminer, nous retirons des comptes d'exploitation, les charges liées aux investissements et les imputations internes. En 2022, ces charges courantes ont représenté un montant de Chf 1'561'414 en augmentation de Chf 135'608 par rapport aux comptes 2021. Le budget global 2022 est respecté avec une très légère diminution de Chf 3'686 à ce qui était accordé.

Natures	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
30. AUTORITES ET PERSONNEL	226 677	252 900	162 115
31. BIENS SERVICES MARCHAND.	354 748	326 300	359 122
32. INTERETS PASSIFS	25 168	30 500	23 369
33. DEFALCATIONS	1 326	5 000	1 776
35. REMB. A COLLECT. PUBLIQUES	933 603	930 900	861 409
36. AIDES ET SUBVENTIONS	19 893	19 500	18 016
Ménage courant global	1 561 414	1 565 100	1 425 807
<i>Ecart comptes-budget 2022</i>	-3 686	-0.24%	
<i>Ecart comptes 2022 et 2021</i>	135 608	9.51%	

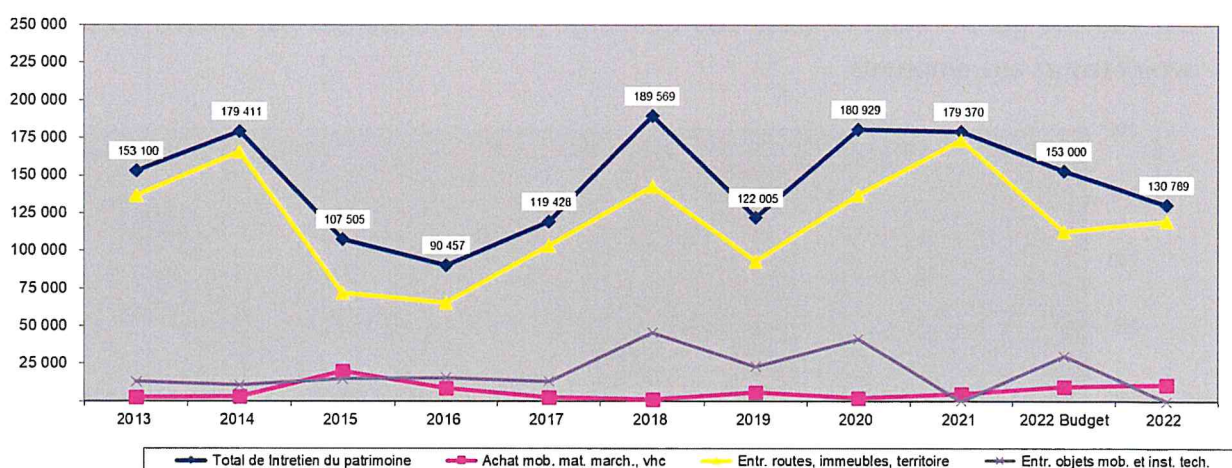
Il est intéressant de retirer du ménage courant ci-dessus les charges versées aux participations des entités publiques cantonales et régionales dont la commune ne décide pas seule des budgets. Le tableau ci-dessous soustrait les charges de ces reports.

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Ménage courant global	1 561 414.32	1 565 100.00	1 425 806.82
./. Part. cantonales et régionales (35)	-933 603	-930 900	-861 409
Ménage courant effectif	627 811	634 200	564 398
Ecart comptes-budget 2022	-6 389	-1.01%	
Ecart comptes 2022 et 2021	63 413	11.24%	

En retirant ces éléments, le ménage courant sous la responsabilité directe de la Commune respecte le budget puisque les dépenses ne sont pas totalement dépensées (- Chf 6'389). Elles sont en augmentation par rapport aux comptes 2021, augmentations prévues et acceptées lors de l'établissement du budget 2022.

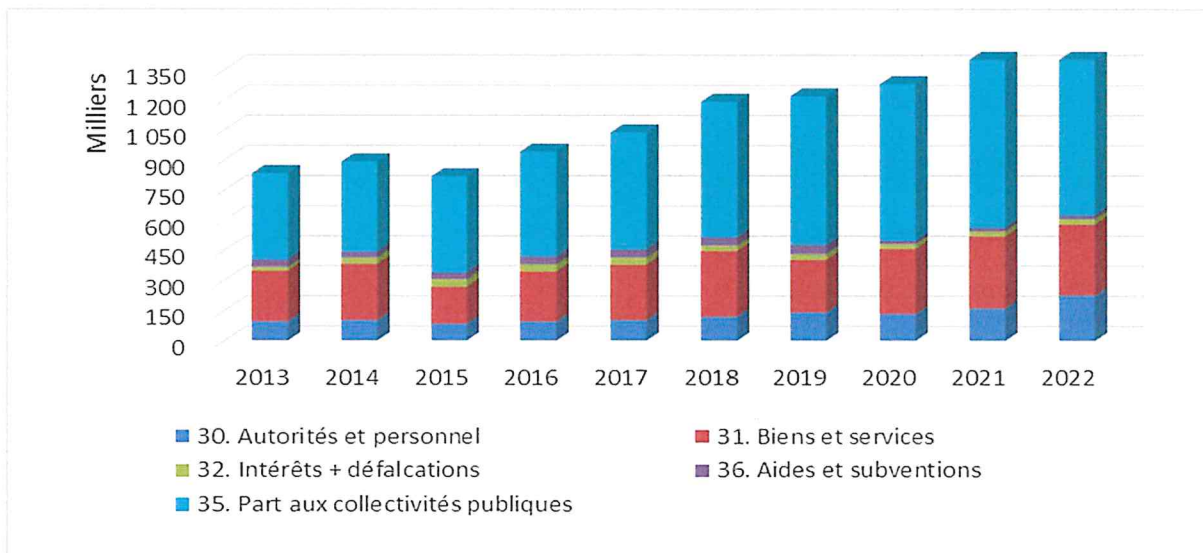
3.1. Les dépenses pour l'entretien du patrimoine des 10 derniers exercices

Le ménage courant comprend, entre autres, l'entretien et le remplacement des biens du patrimoine communal. Minimiser ces postes ferait croire à une situation saine ou meilleure à court terme mais risquerait d'occasionner de gros frais dans le futur. En 2022, les dépenses d'entretien représentent Chf 130'789 en réduction de Chf 48'581 par rapport à 2021, et de - Chf 22'211 à ce qui était prévu au budget.



3.2. Ménage courant des 10 derniers exercices - répartition de coûts

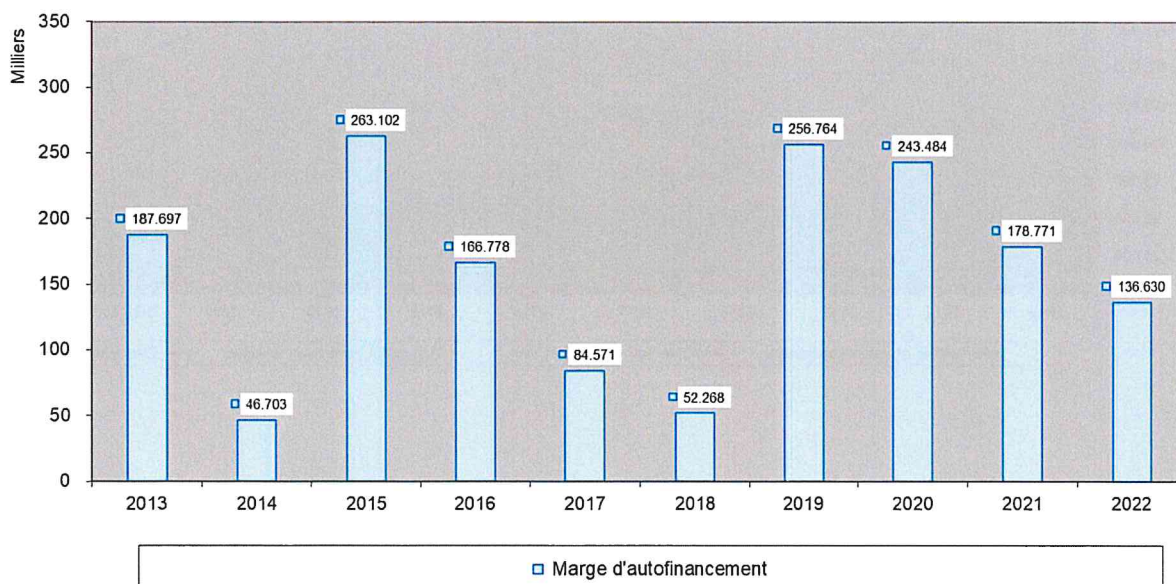
Le graphique ci-dessous reprend la répartition des charges du ménage courant de ces 10 dernières années par natures.



3.3. La marge d'autofinancement (MA)

La marge d'autofinancement (MA), parfois appelé également le cash-flow de fonctionnement est déterminé par la soustraction des dépenses du ménage courant aux recettes générées par l'exploitation de l'année. En finalité, c'est le montant des recettes non utilisées par le ménage courant qui est à disposition du financement des préavis ou du remboursement de la dette.

Les comptes d'exploitation 2022 dégagent une marge d'autofinancement (MA) de Chf 136 630 qui se réduit et laisse peu de marge pour les dépenses par préavis sans devoir avoir recours aux emprunts.



4. LES EFFETS DE LA PEREQUATION SUR LES COMPTES 2022

Les acomptes facturés de la péréquation dans le cadre du budget 2022 sont basés sur les chiffres des comptes 2020, derniers éléments précis connus. La volonté politique est d'établir le décompte final sur les chiffres réels des comptes 2022 de l'ensemble des Communes Vaudoises. Par conséquent, le résultat ne sera connu qu'à l'été 2023 lorsque toutes les communes auront bouclé leurs comptes.

La péréquation est fortement influencée par la valeur du point d'impôt qui détermine la capacité financière d'une commune. Dès connaissance des éléments fiscaux des communes, le Canton établit un boucllement provisoire de certains éléments. Ce boucllement n'est pas définitif mais est une bonne base sur plusieurs points mais ne détermine pas la ristourne éventuelle sur les dépenses thématiques (forêts et routes/transports).

Basée sur les informations du Canton, les comptes 2022 reprennent les chiffres cantonaux qui sont inscrits aux imputations suivantes :

	Comptes 2022		Budget 2022	
22.352.00 Alimentation péréquation	239 755		270 000	
22.452.00 Péréquation - retour population(/fds solidarité)		115 201		135 000
22.452.02 Adaptation péréquation directe		130 343		
61.351.00 Réforme policière - participation	39 637		40 000	
61.451.02 Réforme policière - correction		4 297		
72.351.00 Cohésion sociale - participation de base	272 190		275 000	
72.451.02 Cohésion sociale - correction		106 137		
Résumé péréquation 2022	551 582	355 978	585 000	135 000
Effets comptabilisés au boucllement 2022		-195 604		-450 000
Variation budget et comptes 2022		254 396		
Décompte péréquation 2021				
22.452.01 Péréquation - reliquat - décompte final 2021		2 873		
61.351.01 Réforme policière - décompte final 2021	27			
72.351.01 Cohésion sociale - reliquat 2021	41			
Solde péréquation 2021	68	2 873		
Effets solde péréquation 2021		2 805		
Effet péréquation totale (2021 et 2022)		-192 799		-450 000

Le budget 2022 prévoyait une charge globale de Chf 450'000 pour la péréquation. En finalité, selon le décompte provisoire du Canton et du solde de la ristourne 2021, la péréquation charge les comptes pour Chf 192'799.

5. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS ET SUIVI DES PRÉAVIS

Pour rappel, le compte des investissements comprend les dépenses hors exploitation qui sont votées par le Conseil communal par préavis. Les tableaux de suivi des préavis et les comptes d'investissements servent à faire le point sur ces dépenses qui sortent du ménage courant et accordées par le Conseil général sous forme de préavis.

5.1. Le tableau des investissements

cpte Bilan	Préavis	Destination	Crédit	Coûts DIN au 1.1.2022 ou EF	Amort. Cumulés au 1.1.2022	Solde comptable au 1.1.2022	Dépenses 2022	Subsidés et participations de tiers 2022	Amortissements		Solde 31.12.22 cpte Bilan
									Obligatoire	Compl.	
9.123.00		Terrains & Bâtiments				280 000					280 000
9.123.01		Le Giron				243 938					243 938
9.141.00	Plusieurs	Divers travaux Collecteurs	2 105 000	2 003 710	786 775	1 216 935		Sous total - Patrimoine Financier (PF)	66 790		523 938
9.141.01	08/2019	Crédit étude - agrandissement STEP	19 800	21 325		21 325			4 265		17 060
9.141.02		SAF Le Giron		1		1					1
9.141.03	02-18	Télémesure - compteurs eau	60 000	66 846	10 027	56 819			3 342		53 477
9.141.05	14/2021	Inspection collecteurs	30 000	10 174		10 174	2 134		339		11 969
9.141.05	15/2021	Déplacement conduite - parcelle 4	40 000	13 565		13 565	2 845		452		15 958
9.141.06		"Déchetterie"				3 000			3 000		0
9.141.07	13/2021	Rue des Fontaines	169 768				17 696				17 696
9.141.08	05/2022	Chemin piettonnier - Rte Giez	55 000				56 025				56 025
9.143.00		Bâtiment		1		1					1
9.143.01	04/2019	Transformations pour Jardin d'enfants	45 000	45 000	4 500	40 500			4 500		36 000
9.143.02	16/2021 09/2022	Entretien Petites Fauconnières	250 000				224 018		11 201		212 817
9.143.03		Rénovation Battoir		562 477	265 455	297 023			18 749		278 273
9.144.00	01/2020	Réseau eau - ferme Montavaux	187 476	187 476	6 249	181 227			6 249		174 978
9.144.01	01/2018 05/2018	Eclairage 6 candélabres Solar-Advance	32 000	31 251	-1 563	32 814			4 688		28 126
9.144.02	01/2021	Rénovation éclairage public	52 150				43 800				43 800
9.145.00		Forêts				105 749					105 749
9.146.00	06/2018	Place de jeux	90 000	48 443	26 459	21 984			3 230		18 755
9.147.01		"Déchetterie"				70			70		0
				3 014 170	1 121 804	2 525 123	346 518	Sous total - Patrimoine Administratif (PA)	126 875		2 220 828
										126 875	2 744 766

5.2. Le suivi des préavis

Pour 2022, la Commune d'Orges a dépensé un montant de Chf 346'518 par préavis et n'a pas encaissé de participation de tiers. Ces dépenses concernent les préavis suivants :

Préavis	Destination	Crédit	Dépenses au 31.12.2021	Dépense en 2022	Total des dépenses au 31.12.22	Solde disponible	Recettes 2022	DIN au 31.12.2022
14/2021	Epuration	30 000	10 174	2 134	12 308	17 692		12 308
15/2021	Conduites d'eau	40 000	13 565	2 845	16 410	23 590		16 410
05/2022	Chemin piétonnier - Rte Giez	55 000		56 025	56 025	-1 025		56 025
13/2021	Rue des Fontaines	169 768		17 696	17 696	152 072		17 696
16/2021	Entretien Petites Fauconnières	250 000		224 018	224 018	25 982		224 018
01/2021	Rénovation éclairage public	52 150		43 800	43 800	8 350		43 800
				346 518	370 257	226 661	0	370 257

Hormis pour le préavis 05/2022 – Chemin piétonnier – Rte de Giez, les préavis en cours bénéficient encore de crédits non utilisés.

6. COMPTES DE FONCTIONNEMENT (QUELQUES DÉTAILS)

11. Administration :

Traitement de personnel : L'augmentation de CHF 6'503,90 par rapport au budget, correspond aux heures supplémentaires effectuées pour la formation en lien avec le remplacement du personnel, les dossiers CAMAC à gérer, de nombreuses oppositions aux projets en cours à traiter, ainsi que l'augmentation du taux d'activité de notre boursière qui est passé de 30% à 40% en cours d'année.

Achat mobilier de bureau : Le surplus de CHF 2'801,75 provient principalement des frais pour 2 nouvelles boîtes aux lettres pour notre administration et garderie, ainsi que 2 nouveaux écrans pour nos collaboratrices.

Taxes de séjours : Nous étions restés prudent quant au revenu des taxes de séjours qui totalisent une rentrée de CHF 2'392.00 au-dessus du montant du budget 2022.

Recette contrôle des habitants : Rétribution complémentaire de CHF 751.00 par rapport au budget en lien avec l'enregistrement des nouveaux habitants, renouvellement des permis étrangers et des cartes d'identité.

210 Impôts

Le détail des recettes fiscales se trouvent dans le tableau au début de ce rapport.

22. Service financier :

Frais bancaires : En complément des frais de banques annuels, l'ouverture des comptes à la Banque Cantonale Vaudoise, pour les crédits des « Petites Fauconnières » et des Travaux sur nos routes, canalisations et éclairage public » sont de CHF 601.00 et non budgétisé.

Frais divers : Mise à jour du décompte de l'ACI (Administration cantonale des impôts) pour un total de CHF 705,81 et donc pas comptabilisé au budget 2022.

220 Péréquation

Le détail de la péréquation est repris au point 4 de ce rapport.

230 Amortissements et réserves non-ventilés

Plusieurs amortissements ont été placés dans les chapitres concernés conformément au tableau des amortissements ci-devant comme déjà exprimé précédemment afin d'avoir une meilleure visibilité des coûts par dicastères.

30 Service technique :

Service véhicule communaux : Le budget prévoyait les frais liés au véhicule pour CHF 5'000.00, la différence de CHF 1'062,32 correspond notamment à la recherche d'une panne, le service des 60'000 km et de la taxe véhicule au SAN sous-estimé, lors de l'élaboration du budget.

32 Forêts :

Triage intercommunal plaine (Champvent) : on note une augmentation de CHF 2'800,20 par rapport au budget, cela correspond particulièrement à la mise en application de la fermeture des chemins forestier par endroit.

33. Pâturages :

Entretien chalet Pervenche : Petite mésaventure au chalet de la Pervenche, les citernes fuyent, il a donc fallu faire le nécessaire pour la remise en état de l'étanchéité des 2 citernes, le montant de CHF 17'885,45 fait partie du préavis 09/2022 pour une demande d'augmentation de crédit d'investissement suite à des travaux supplémentaires à la rénovation des « Petites Fauconnières ».

Amortissements : Il a été décidé d'amortir CHF 11'200.00 pour les « Petites Fauconnières » sur 2022, bien que les travaux aient été effectués en cours d'année, la réflexion tenue est que nous avons budgétisé un montant de CHF 8'500.00 et que comme un loyer est encaissé nous pouvions prendre cet élément en considération et donc commencer à amortir

Ce point est inclus dans le tableau des amortissements du point 2.3 et tableau des investissements du point 5.1

350. Battoir :

Electricité, chauffage et eau : Initialement, le budget prévoyait CHF 3'500.00, toutefois avec les travaux de réaménagement du local sous le Battoir et des travaux actuels à la Rue des Fontaines. Une facture finale sera adressée à l'entreprise lors du boucllement du chantier.

Dépenses diverses : L'achat d'un nouveau poêle et le local dépôt sous le Battoir en plein réaménagement le montant de CHF 10'000.00 budgétisé n'as pas été suffisant et a engendré un dépassement de CHF 8'030,30.

351. Collège :

Eau, électricité, mazout : Suite aux directives du Canton, la mise en place du PRU (point de rencontre d'urgence), il a été nécessaire de poser une prise pour le branchement de la génératrice en cas de coupure de courant et nous avons également rempli la citerne de mazout, ce qui a engendré un surplus de CHF 5'378,95 au montant budgété en 2022.

353. Chapelle :

Eglise de Giez : Un traitement spécifique contre les bêtes à bois a été entrepris sur les bancs. La Commune d'Orges intervient à hauteur du 1/3 de la facture finale.

42. Service de l'urbanisme :

Honoraires divers : L'excédent s'explique principalement par une facture de prestations PACom, ainsi que les notes d'honoraires d'avocat pour les oppositions aux divers dossiers en cours qui sont venus surenchérir les charges 2022 pour un montant de CHF 32'172,50.

45. Ordures ménagères et déchets :

Concernant les ordures ménagères, nous constatons que nous allons devoir réétudier dans un proche avenir notre règlement sur les déchets, car en effet, les frais de destruction de ces derniers et frais de transport n'ont cessé d'augmenter après Covid-19 puis à ce jour encore avec la guerre en Ukraine.

5. Instruction publique et cultes

Les comptes 2022 comprennent la participation d'Orges à l'ASIGE pour l'année scolaire 2021-2022 de CHF 222'107.75. Cette participation est supérieure de CHF 26'107.75 au budget mais inférieure de CHF 10'420.15 aux comptes 2021.

Une recette extraordinaire est comptabilisée au compte 52.469.00 avec la mise à jour du décompte de l'ASIGE et la création d'un compte au bilan pour les acomptes 2022-2023 déjà avancés.

6. Police

Des panneaux de signalisations fixes et de chantiers ont été changés ou acquis.

71. Service social communal et intercommunal

Régionalisation Action sociale ARAS : Le Canton a repris une partie des charges de fonctionnement de l'agence d'assurances sociales.

Réseau d'accueil de jour RAdEGE : Les 2 acomptes 2022 sont supérieurs à ce qui a été budgété. Le décompte 2022 sera adressé aux Communes après adoption des comptes lors de l'Assemblée Générale prévue fin mai 2023.

72. Prévoyance sociale

Une adaptation de la participation à la péréquation est comptabilisée au compte 72.465.00 selon les informations reçues du Canton.

81. Service des eaux :

Achat compteurs eau : Achat et pose de vannes pour l'alimentation de plusieurs parcelles.

Attributions : Le chapitre de l'eau a permis une attribution à la réserve de CHF 3'870.85

BILAN

Avec cet excédent de revenus de CHF 56'493.78, le capital de la commune au 31.12.2022 est porté à CHF 1'134'560.04

7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité d'Orges qui a approuvé les comptes dans sa séance du 9 mai 2023, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général d'Orges

- Vu le préavis de la Municipalité n° 01/2023 relatif aux comptes 2022
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

D'accepter les comptes 2022, tels que présentés avec un excédent de revenus de **Chf 56'493.78**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire


André Cachin



Anne Hofstetter

